

<http://memoire.plouider.infini.fr/spip.php?article196>



François PICART, recteur et maire (1790-1791)

- Histoire et patrimoine
 - Histoire
 - La Mairie
 -



Date de mise en ligne : mardi 29 juillet 2014

Copyright © memoire de Plouider - Tous droits réservés

François Picart, recteur et maire de Plouider (1790-1791)



- ▶ En mars 1790, eurent lieu les élections des nouvelles municipalités dans le district de Lesneven : en vertu du décret de l'Assemblée Constituante du 23 février et annoncées par « avertissement prônai » par le curé de la paroisse. Plouider faisait partie du canton de Lesneven avec les communes de Lesneven, Languengar et Trégarantec.
- ▶ Le droit de vote était attribué, par un suffrage censitaire, aux citoyens actifs formant l'assemblée primaire chargée d'élire le conseil général de la commune, le juge de paix du canton et les électeurs : il fallait être âgé de plus de 25 ans et payer au minimum un impôt égal à trois journées de travail ; à Plouider, la somme fut fixée à 2 livres 5 sous, soit 15 sous la journée de travail. Les électeurs, plus riches (7 livres 10 sous à Plouider), éalisaient les représentants plus importants
- ▶ Le Conseil Général de la commune se composait d'un maire, élu pour deux ans, d'un procureur, de cinq officiers municipaux et de 6 à 12 notables. La première élection à Plouider désigna le recteur François Picart comme maire et Jean Bergot comme procureur : « le procureur représente le Roi au conseil général de la commune mais aussi les contribuables. Il est leur avocat d'office dans les affaires contentieuses et fait aussi fonction d'accusateur public devant le bureau municipal siégeant comme tribunal de simple police. Par ailleurs, il a voix consultative dans toutes les affaires » (Jean Godechot).
- ▶ François Picart, né à Commana le 29 septembre 1730, avait succédé à Guillaume de Courson en décembre 1768. Il était donc recteur de Plouider depuis 22 ans lorsqu'il fut élu maire de la commune. Il est remplacé le 13 novembre 1791 par Jean Bergot car, entre temps, des nouvelles lois avaient modifié la situation, et notamment la Constitution Civile du Clergé de 1790 qui organisait l'Eglise de France comme les autres administrations et prévoyait de payer les membres du clergé comme les fonctionnaires, en échange du serment de fidélité à la Constitution du Royaume. Dans le Léon, seuls 43 prêtres sur 330 prêtèrent le serment, les autres devenant « réfractaires ».
- ▶ François Picart avait été élu curé de Plouider le 3 avril 1791 mais il déclina la charge refusant de prêter le serment. Il resta le recteur « officieux » de la paroisse jusqu'au mois d'août 1792 où il fut remplacé par un prêtre assermenté François-Marie Cariou envoyé par l'administration. François Picart se cacha comme les autres réfractaires mais fut arrêté à Lesneven dès la fin du mois d'août 1792. Incarcéré à Quimper, puis à Landerneau, il est libéré le 2 avril 1795 et revint à Plouider où il est de nouveau arrêté en juin 1795, après la tentative de débarquement des Anglais à Quiberon. Libéré peu après, il est une nouvelle fois arrêté le 6 janvier 1798 et détenu à Quimper, puis au Château de Brest jusqu'au 6 juin 1800. Il exerce quelques mois la fonction de recteur à Plounéour-Trez et décède à Kerveulegant en Plouider le 24 septembre 1803.
- ▶ Sources :
 - . archives municipales de Plouider
 - . Louis Elégoët, "Ancêtres et Terroirs".